Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240404-2024_039-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 04 AVRIL 2024

Délibération n° 2024/039

OBJET : **Conseil d'administration du CCAS** **Remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire**		
Date de convocation : **22 mars 2024**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **27**	Votants : **32**	Date d'affichage ou notification : **18 avril 2024**

L'an **2024, le 04 avril** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 27
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 5
Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule (pouvoir OISEAU Christelle) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MEHDI Saïd) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - M. BACOU Julien (pouvoir DOS SANTOS FERRAO Emilia) - Mme PINEL Vanessa (pouvoir BUNEL Sylvie).

Absents sans pouvoir : 1
Mme KAOUANE Louisa.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

M. DURAND Eric a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240404-2024_039-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 123.6 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu les articles R 123-7 à R 123-15 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération n°2020/026 en date du 3 juillet 2020,

CONSIDÉRANT que consécutivement à la démission de Madame Hanane AMALIK du conseil municipal, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein du Conseil d'Administration du CCAS et de procéder à la désignation d'un nouveau membre,

Considérant que conformément à l'article R.123-9 du code de l'action sociale et des familles, l'élu démissionnaire est remplacé par celui se trouvant sur la liste des candidats présentée au moment de la désignation des administrateurs du CCAS par le conseil municipal,

Si la liste dont était issu le membre démissionnaire ne comporte plus de candidat, il faut prendre le suivant sur la liste qui avait obtenu le plus grand nombre de voix lors des élections au sein du conseil municipal, par ordre décroissant du nombre de voix obtenues et jusqu'à épuisement des listes.

Considérant que la liste « Pour Graulhet » est celle qui avait obtenu le plus grand nombre de voix lors des élections au sein du conseil municipal,

Considérant les candidatures de M. HABERMEYER Olivier Bernard et de Mme DA COSTA Céu.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, et après appel à candidatures, le conseil municipal procède à l'élection du représentant au conseil d'administration du CCAS.

Considérant que le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 32
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- bulletins blancs à déduire : 0
- nombre de suffrages exprimés : 32

Considérant que M. HABERMEYER Olivier Bernard a *remporté la majorité des suffrages exprimés, à savoir 17 voix.*

DÉCIDE

- DE PROCLAMER M. HABERMEYER Olivier Bernard, membre du Conseil d'administration du CCAS en remplacement de Mme AMALIK Hanane.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance **: Eric DURAND**

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »